

Acquisition d'une parcelle chemin de Valentin à M. BENTOUSSI Youssef

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La propriété de M. BENTOUSSI Youssef, cadastrée section OT n° 75, est frappée d'alignement en vue de l'élargissement du chemin de Valentin. Située 58, chemin de Valentin, cette parcelle est classée en zone NB du POS secteur Nord.

Conformément à la prescription mentionnée dans le permis de construire délivré le 13 janvier 2004, M. BENTOUSSI cède gratuitement à la Ville de Besançon 33 m² de la parcelle cadastrée section OT n° 75.

Les travaux d'élargissement seront pris en charge par la Ville de Besançon et une indemnité de 3 289,75 € sera versée à M. BENTOUSSI pour perte de mur.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense de 3 289,75 € sera imputée au chapitre 21.824.2112.00501.30100.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette indemnité d'éviction et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 avril 2005.